



Association STOP AMBROISIE

Mairie de Génissieux 26750
stop.ambroisie@gmail.com www.stopambroisie.com

Assemblée Générale 2017

Rapport moral

L'horizon des allergiques reste désespérément bouché en dépit d'actions remarquables de quelques communes lesquelles ont été mobilisées par une poignée de citoyens courageux et déterminés. Parmi ces communes on peut citer par exemple St Laurent du Pape 07, Rochefort en Valdaine 26, Tullins 38, Génissieux 26... Dans ces communes en fin de saison, il n'y a plus d'ambrosies capables de réalimenter le stock de graines dans le sol. Ce qui prouve bien qu'on peut y arriver, si on le veut. On constate aussi qu'à force de communications de la part des ARS¹ et de la presse, on parle de plus en plus du problème ambroisie.

Mais les actions isolées ne suffiront pas à contenir la prolifération. Il est indispensable que l'Etat, seul en capacité de le faire et dont c'est la responsabilité, mobilise et coordonne le très grand nombre de communes concernées. Comme nous l'avons dit en décembre 2016 à un colloque dans les locaux de l'Assemblée Nationale à Paris, **l'Etat n'a jamais eu la volonté de s'attaquer au problème**. Depuis 35 ans que l'ambrosie est identifiée « problème de santé publique », en fait de lutte, **le nombre d'allergiques à l'ambrosie a quadruplé** en Rhône Alpes, passant de 5% de la population concernée à 21 % !!

En fait et aussi curieux que cela puisse paraître, **en France personne n'est en charge de la lutte contre l'ambrosie !** Ni les préfets, ni l'ARS (mission d'information seulement), ni les DDT², ni les Conseils départementaux (hors compétences), ni les communautés de communes (hors compétences), restent les communes... Les actions entreprises ne le sont qu'au titre du volontariat, c'est-à-dire à minima et non coordonnées, c'est dire très insuffisantes pour régler le problème.

Si les pouvoirs publics étaient davantage conscients de leurs responsabilités, ils pourraient explorer d'eux-mêmes sans qu'il soit nécessaire de les aiguillonner des pistes prometteuses telles que 1/ inscrire l'ambrosie dans les compétences des communautés de communes, 2/ inscrire l'ambrosie dans la liste des organismes nuisibles à l'agriculture.

Le décret d'application de la loi Santé concernant les plantes nuisibles à la santé humaine a mis un an et demi pour sortir (pourquoi ?) et son texte est tellement flou qu'il en est ...inapplicable³. Un comble.

Attention ! L'ambrosie n'a jamais cessé de proliférer et le nombre d'allergiques d'augmenter. Il est passé de 10% à 21% ces 10 dernières années. À ce rythme, cette proportion pourrait très bien passer à 40% dans les 10 à 15 prochaines années. On se rapprocherait alors d'une zone d'irréversibilité dans la quelle l'ambrosie serait considérée comme définitivement naturalisée en France.

Un espoir venant de l'étranger : Ophraella Communa, petit coléoptère se nourrissant massivement d'ambrosie, devrait bientôt arriver chez nous à partir de l'Italie. L'ANSES continue d'explorer un éventuel impact d'Ophraella Communa sur les cultures de tournesols.

Stop Ambrosie appelle toutes les personnes souffrant d'allergie à l'ambrosie à se mobiliser.

Stop Ambrosie appelle de la même façon tous les responsables, pouvoirs publics et collectivités territoriales, à prendre leurs responsabilités avant qu'il ne soit trop tard.

¹ Agence Régionale de Santé

² Directions Départementales des Territoires

³ Et ce que nous avons pu voir du texte contenu dans le projet de Plan Régional Santé Environnement N° 3 ne nous rassure pas non plus